



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info COUPE

24 Mars 2021

Forêt domaniale de Bois d'Arcy

La forêt domaniale de Bois d'Arcy est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit une coupe en futaie irrégulière, et sanitaire sur les parcelles 33, 34 et 35 situées sur le territoire des Clayes-sous-bois

Plusieurs types de coupe sont programmés :

Coupe en futaie irrégulière



Informations coupe

Parcelles 33, 34 et 35

Surfaces Total : 31.91 hectares

Type de peuplements Chêne, Châtaignier, frêne, hêtre et autres feuillus

Volume de bois prélevé Total : 901 m3 de bois

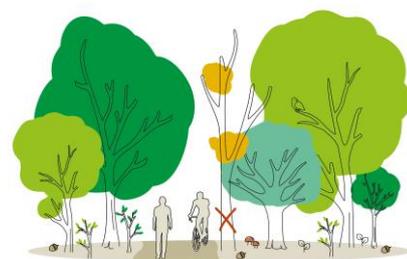
Date de début des travaux 25 mars 2021

Durée du chantier 6 mois (hors arrêt et en fonction des conditions météorologiques)

Arrêt des travaux sylvicoles du 15/04 au 31/08 correspondant à la période de nidification des oiseaux et reproduction des mammifères afin de garantir une quiétude en forêt favorable à la reproduction des animaux.



Coupe sanitaire



Détails des coupes

>> La coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 33, 34 et 35 va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. En complément une coupe sanitaire va être menée afin de prélever tous les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins et des routes pour assurer la sécurité de tous.

>> En parallèle à ces travaux les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se développer naturellement.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

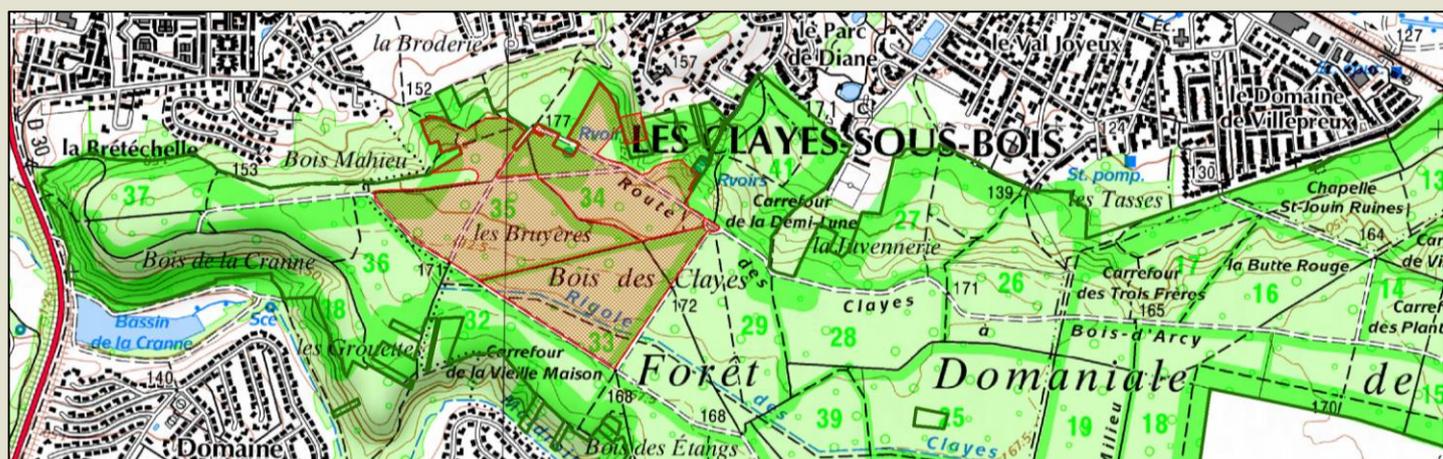
Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, les bois font l'objet d'un tri par l'ONF valorisant l'ensemble des qualités du bois : les bois prélevés sont principalement des bois de faible qualité en lien avec le dépérissement des arbres ainsi 95% du bois prélevé sera transformé en bois énergie et bois de trituration. – le reste (5%) sera valorisé en bois de construction

Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Coupe d'ouvertures de chemins d'exploitation

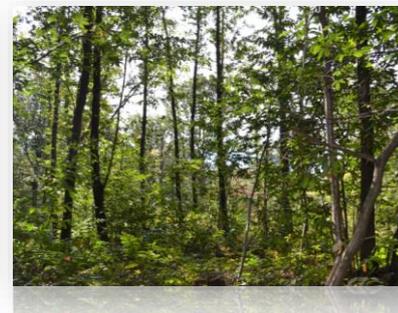


Plan des coupes parcelle 33 34 et 35 en forêt de Bois d'Arcy



La forêt domaniale de Bois d'Arcy

Grande de 479 hectares, la forêt domaniale de Bois d'Arcy est une forêt périurbaine, située à proximité de la ville. Elle est composée à 66 % de chênes, également de châtaigniers et autres feuillus. Elle faisait autrefois partie du domaine royal de Versailles et servait de réserve de bois et d'eau. Elle se caractérise par un morcellement du massif, un maillage dense des voies de communication. L'urbanisation a conquis les lisières de la forêt.



La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr